

Note de la Rédaction

Le premier trimestre de l'année 2009 a été intensément vécu au sein du Pndl, avec une poursuite des activités approuvées dans les PTBA respectifs des différentes parties prenantes.

C'est ainsi que, singulièrement la Direction des affaires générales et de l'administration territoriale (Dagat) a bien entamé ses activités avec la prise en charge des thématiques essentielles visées dans son PTBA. L'élan ainsi dicté est repris par les autres agences d'exécution. Des chantiers importants sont en passe d'être finalisés.

Au niveau du Secrétariat exécutif, la capitalisation des activités issues de la mise en œuvre du fonds de développement local a aussi permis de tirer des enseignements majeurs en termes de réussite, d'échecs et de perspectives.

Les premières conventions de financement sont à leur dernière étape de finalisation avec une évolution progressive des microprojets réceptionnés. Les autres outils et instruments de travail du Pndl sont aussi en constante bonification (Système de suivi-évaluation ; base de données, supports de communication, système comptable...). Vos suggestions et/ou contributions sont les bienvenues.

Bonne lecture.

COOPERATION SENEGAL – LUXEMBOURG 2007-2011 / PNDL

Un cadre de partenariat établi

Le 23 janvier 2009 à St-Louis, les responsables des deux programmes (Pndl et Programme de coopération Sénégal Luxembourg 2007-2011) ont établi des relations de travail. Les deux programmes ont convenu : (i) d'articuler leurs systèmes de suivi-évaluation ; (ii) de capitaliser et de diffuser les expériences menées par leurs programmes respectifs ; (iii) de mettre en œuvre des actions de développement au profit des collectivités locales et des organisations communautaires de base. D'une durée de 40 mois, cette convention permettra aux Collectivités locales ciblées, dans les régions de St-Louis, Louga et Matam, de bénéficier d'une intervention planifiée, rationnelle et orientée vers la prise en charge des enjeux du développement local. L'un des objectifs du PNDL est de renforcer les dispositifs et les mécanismes de concertation, de coordination et de suivi-évaluation au niveau national, régional et local. Il s'agit dès lors, dans le cadre de la présente convention, de participer au décloisonnement des acteurs et de leurs interventions à travers un partenariat dynamique et constructif entre le Secrétariat exécutif du PNDL, les trois ARD de la zone de concentration opérationnelle et le Programme de Coopération bilatérale Sénégal – Luxembourg 2007-2011.

Pour de plus amples informations, lire : le [communiqué de presse du PNDL](#), les articles de [Sud quotidien](#), [du Soleil](#), du 23 Janvier 09 : Contact : Diénaba WANE NDIAYE, Spécialiste de la planification et du Partenariat Projet et Programmes e-mail : dienaba@pndl.org, Tel : 33 889 50 67

RENCONTRE AVEC LE SOUS COMITE DES BAILLEURS DE FONDS DE LA DECENTRALISATION

Le Pndl fait le point de la mise en œuvre

A la reprise des animations thématiques du Sous comité des bailleurs de fonds de la décentralisation, le Pndl y figurait en bonne place dans le planning d'activités. Faisant sienne la méthode de rendre compte de manière systématique aux différentes cibles du Programme, le Secrétaire exécutif a fait le point sur les activités en cours ainsi que sur les perspectives pour le prochain trimestre. Une tribune que saisit le programme pour informer.

Pour de plus amples informations contact : M. Ababacar BOYE, Responsable des Opérations et du Renforcement des capacités Tel : 33 889 50 68, email : boye@pndl.org

AGIR AUTREMENT REALISME & ENGAGEMENT ? Par Samba GUEYE (*)

Aller au-delà de la réalisation classique d'infrastructures et de livraison d'équipements socio-collectifs de base, voilà affichée l'ambition du Pndl dans sa vision de développement. Ce postulat de base requiert des préalables fondamentaux dont je m'emploie ici, à en énumérer quelques déterminants. (i) Les contributions directes et/ou indirectes de nos différents produits et services sur l'état actuel du mode vie des populations pauvres doivent aboutir à des transformations positives expressément manifestées par les bénéficiaires ; (ii) la durabilité souhaitée de nos réalisations doit nous éviter un (re)commencement de nos activités selon que la cible est modifiée. Cela repositionne la question de la pertinence du choix judicieux et de l'agencement de nos actions ainsi que des moyens qui leur sont alloués en fonction des attentes poursuivies. (iii) Enfin, l'appropriation par les parties prenantes de nos actions. C'est, à la limite, une question de souveraineté locale, où les éléments de la chaîne obéissent, avec une logique simple, aux liens de cause à effet pour lesquels, le plus petit acteur détient sa place voire son importance. Telle est en substance la sève nourricière qui innerve l'action du Pndl.

Dans la pratique, il nous faut constamment avoir à l'esprit une telle déclinaison des activités qui survivront au-delà de nos programmes pour des raisons liées à la suprématie de la Collectivité locale sur tout acteur. C'est pourquoi, le questionnement, de manière atavique, de nos pratiques nous encourage à bannir les certitudes, qui généralement soumises à l'épreuve du temps, nous refoulent d'autres clichés. Tel un déversoir de mauvaises pratiques. Le spectre large d'investigation des initiatives locales autour duquel le Pndl se déploie, est assurément ouvert à toute sorte d'innovations. Pour pouvoir les décrypter, ne devrions-nous pas être drapés, en bandoulière, de deux bannières : réalisme et engagement ?

EFFORT DE CAPITALISATION:

Le Pndl, pour une introspection des deux années de mise en œuvre.

Pendant deux semaines, du 02 au 18 mars 2009, les principaux animateurs du Pndl ont procédé à d'importants exercices de capitalisation de la mise en œuvre du fonds de développement local (Fdl). Après deux années de mise en œuvre des activités, les premières conventions de financement sont arrivées à terme. Le Programme a mis en œuvre un mécanisme financier de transfert de fonds pour la réalisation d'investissements prioritaires et le renforcement des capacités des acteurs. Pour mieux mesurer les efforts entrepris, les difficultés rencontrées et les éléments de réussite, le Pndl a convié les acteurs locaux à un atelier de capitalisation des activités issues du fonds de développement local (Fdl). Toutes les régions étaient concernées. A cet effet, il s'est agi (i) de faire le point par rapport aux prévisions en faisant ressortir le niveau d'exécution physique et financière du Fdl ; (ii) identifier les acquis et contraintes liés à la mise en œuvre du Fdl notamment en rapport avec la mobilisation des fonds, la passation des marchés, les mécanismes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et les décaissements ; (iii) échanger entre acteurs impliqués dans la mise du Fdl sur les questions relatives à l'élaboration des critères de répartition du Fdl entre Collectivité locale, la plateforme minimale de base et/ou aux critères de performance; (iv) élaborer un plan d'action impliquant les différents acteurs pour la mise en œuvre des conventions de première et de deuxième générations pour l'année 2009.

Des spécificités au niveau des zones d'intervention sont apparues. Des enseignements pertinents sont notés. La mise en œuvre des deuxièmes conventions permettra une prise en charge des préoccupations des acteurs locaux notamment dans la maîtrise d'ouvrage locale. D'ores et déjà, des recommandations majeures sont notées et leur mise en œuvre permettra de relever le taux d'atteinte des résultats du Programme.

Pour de plus amples informations : lire le [communiqué de presse du Pndl](#), les articles de presse de [Walfadjri](#) et de [Sud quotidien](#) : contactez : MM. Ababacar BOYE, Responsable des Opérations et du Renforcement des capacités /PNDL Tel : 33 889 50 68, e-mail : boye@pndl.org, ou Atoumane Agne, Responsable du Suivi Evaluation Tel : 33 889 50 76 ; email : agneatoumane@pndl.org

PROJET PISTES COMMUNAUTAIRES.

La BAD commandite un audit financier des comptes des Communautés rurales.

La mobilisation de la contrepartie de l'Etat devant favoriser l'absorption du gap constaté sur les fonds OPEP et le virement de crédits par les CRs concernées afin de compléter leur contrepartie sonnent comme une bouffée d'oxygène pour le Projet de pistes communautaires. En décidant de proroger la fin de ce projet jusqu'à la fin de l'année 2009, la BAD offre une opportunité aux Collectivités concernées de réaliser des investissements et de procéder à leur entretien durable. Concomitamment, un audit a été commandité par la Banque pour certifier les dépenses engagées dans le cadre de l'exécution du projet. Aussi, les réalisations faites au niveau des Communautés rurales concernées seront auditées. Suite aux retards accusés

dans la mise en œuvre du projet et aux mesures préconisées, il a été retenu de mettre en avant une approche qui privilégie une finalisation de tous les travaux entamés. Les différents entrepreneurs concernés sont dans un processus d'achèvement et de finalisation des travaux suite aux différents avenants signés par les ayant droits.

Pour de plus amples informations, Contactez : M. Ndiack DIOP, Responsable du PPC : Tel : 33 889 50 65 e-mail : diopndia@yahoo.fr



INSTANCE DE COORDINATION DES AGENCES D'EXECUTION DU PNDL

Le Comité de coordination de la composante 1 (CCC) mis en place.

Par arrêté n° 02737 du 17-03-2009, il est institué par le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et des Collectivités locales, un Comité de coordination de la composante 1 du Pndl. Celui-ci a pour mission d'assurer la coordination et le suivi régulier des activités de la composante 1 confiées aux agences d'exécution et de susciter la collaboration et le partage de l'information entre les différents intervenants.

Dans cette dynamique, une réunion d'information et de partage du contenu des PTBA, présidée par le Secrétaire exécutif a été organisée au Secrétariat exécutif du Pndl, le 10 mars 2009, dans les locaux du Pndl. La démarche de gestion axée sur les résultats, la mutualisation des activités inscrites ainsi que la méthodologie de mise en œuvre des activités ont été les points largement partagés au cours de rencontre. Cette ambiance de travail a été positivement saluée par les différents points focaux qui reconnaissent la « *marge de progression atteinte par le Pndl ainsi que les nombreux efforts consentis pour améliorer leurs conditions de travail* »

Pour de plus amples informations, Contactez : Omar WADE, Coordinateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr

CONVENTION AGENCE D'EXECUTION - PNDL

C'est fait pour la Direction générale des impôts et domaines (Dgid)!

Et de neuf pour le Pndl. La direction générale des Impôts et domaines est la dernière agence d'exécution à faire signer sa convention de partenariat avec le Pndl. Et pourtant, les ambitions affichées par son Directeur général lors de la signature de la convention, le 16 mars 2009, renseignent sur son souhait de rattraper le retard accusé. Le grand chantier relatif à la fiscalité locale a été déjà bien entamé au sein de cette direction. En outre, les études et l'application des régimes foncier et domanial au sein des Collectivités locales dans les limites de leurs compétences ; le cadastrage des collectivités locales et l'application des textes relatifs à la réforme de la fiscalité locale et des différentes mesures y afférentes, sont autant de défis à relever pour que, comme le souhaite le Secrétaire exécutif « *que sur le chemin des impôts, les Collectivités locales tirent leur épingle du jeu* ».

Un intérêt réel pour les Collectivités locales se dégage et qui est largement partagé par le Directeur général de la DGID qui a approuvé les orientations contenues dans le document de protocole, qui, à bien des égards, selon lui « *s'inscrivent dans le plan stratégique 2008-2012 de la Dgid* » et en constitue « le point nodal ». Rappelons que le plan d'action stratégique, fixe, pour la Dgid, dans un horizon temporaire de 5 ans, les stratégies et les actions à mener.

Pour de plus amples informations, Contact : Omar WADE, Coordonateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr, Ibrahima NDIAYE, Dgid



EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le dispositif institutionnel national renforcé

Le Pndl y aura beaucoup participé ! C'était les 13 et 14 janvier à l'Hôtel Faidherbe, devant les différents animateurs de la Direction de l'environnement et des établissements classés. Le Pndl a procédé à l'évaluation de son plan de gestion environnementale et sociale. Ce travail constitue, pour le secteur de l'environnement, un enjeu de taille au regard des bouleversements nés des effets néfastes découlant de l'absence d'une bonne prise en compte de la dimension environnementale dans la réalisation des projets.

L'enjeu dans un contexte de pressions sociales et de rareté des ressources, mais aussi de faiblesse des capacités techniques a été mis en exergue par le Secrétaire exécutif dans son message. « *Comment procéder à la revue des projets de développement pour juguler tout impact négatif potentiel dans l'environnement biophysique, la santé et la sécurité des populations, tout en réduisant les délais ? C'est toute la problématique de la mise en place d'un dispositif institutionnel efficace et adapté à la stratégie de développement local participatif, que le PNDL aborde au niveau des services de l'Etat et des Collectivités locales* ».

Pour de plus amples informations, contactez : Dr Magatte Bâ, Spécialiste Environnement Tel : 33 889 50 72, email : magatte@pndl.org, lire les articles de presse de [Walfadjri](#), [Sud quotidien](#), le [communiqué de presse du Pndl](#)



GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Pour une approche concertée du Programme Sous-régional «Fonds Italie-CILSS Lutte contre la Désertification pour la Réduction de la Pauvreté»

Le Programme Sous-régional « Fonds Italie-CILSS Lutte contre la Désertification pour la Réduction de la Pauvreté (FLCD-RPS) prône une approche concertée comme modèle de développement. En voyage d'étude au Sénégal durant la période du 02 au 09 mars 2009, le Comité national de pilotage dudit programme du Niger a particulièrement fait le partage des expériences en matière de décentralisation et de développement local, mais aussi des approches projet et programme entre le Niger et le Sénégal. Reçus par le Secrétaire exécutif du Pndl, la mission s'est beaucoup appesantie sur les relations entre décentralisation et gestion des ressources naturelles dans le cadre des compétences transférées aux Collectivités locales. La stratégie d'intervention, ainsi que le cadre de résultats du Pndl ont fait l'objet d'une analyse croisée pour : (i) identifier les similitudes ; les innovations introduites et les perspectives de durabilité. A cet effet, la dimension environnementale des microprojets telle que conceptualisée par le Pndl de même que l'approche « communication » du Pndl ont permis aux participants de situer l'enjeu de ces deux déterminants comme des facteurs de réussite dans un processus de gestion durable des ressources naturelle et de l'environnement. Le Coordonnateur du Fonds, M. Oumar Diaw, basé au Sénégal, souhaite un partenariat dynamique entre le Fonds et le Pndl, pour davantage «valoriser les ressources naturelles au profit des Collectivités locales».

Pour de plus amples informations, contactez : Dr Magatte Bâ, Spécialiste Environnement Tel : 33 889 50 72, email : magatte@pndl.org

DEPLOIEMENT DES AGENCES D'EXECUTION DU PNDL

La Dagat pour l'élaboration de la charte de la déconcentration...

Les 17 et 18 janvier 2009, à l'Hôtel Iris, les autorités administratives étaient autour de la problématique de la charte de la déconcentration afin de lui trouver une issue heureuse. Parce que depuis longtemps, les disparités constatées dans l'espace du développement local étaient réelles. L'Administration déconcentrée - malgré l'existence de textes sur la déconcentration -, souffre d'un réel besoin de « rééquilibre voire rattrapage » au regard des progrès remarquables accomplis, depuis quelques années, par les acteurs de la décentralisation. Or, pour « instruire un processus de développement local achevé, il faut bien arrimer les deux piliers que sont la décentralisation et la déconcentration », renseigne M. Saliou Sambou Directeur de la Dagat. C'est donc la composante 1 du Pndl qui offre l'opportunité aux acteurs d'échanger autour de ces concepts. L'enjeu est de créer les conditions d'une meilleure collaboration entre les services déconcentrés de l'Etat et les autres acteurs du développement local. Selon Samba Guèye, Secrétaire exécutif du Pndl, les « contours de cette collaboration prennent plus de relief si l'on se réfère au contexte d'intervention du PNDL, caractérisé, entre autres, par une précarité de la fonction de chef de circonscription administrative, une faiblesse des compétences et des ressources allouées à la déconcentration ». Au même moment, les « acteurs de la décentralisation bénéficient d'une attention soutenue de la part des bailleurs de fonds », ajoute-t-il. Des raisons essentielles qui font que la Dagat opte pour l'élaboration de la charte de la déconcentration.

Pour de plus amples informations, lire le [communiqué de presse du Pndl](#). Contact : contactez : MM. Alyoune DIOP, Préfet/Dagat/Mint Tel : 77 529 05 97 M. Omar WADE, Coordonateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr

... Et la tenue des Conférences d'harmonisation.

L'implication effective des Autorités administratives dans le pilotage du développement local n'est pas simplement une vue de l'esprit. Ce sera bientôt une réalité de terrain. En effet, avec les Conférences d'harmonisation dont les contours ont été dressés par les participants de l'atelier des 26 et 28 février 2009, à Laguna beach, les Collectivités locales vont bénéficier des retombées de la rationalisation des interventions des partenaires au développement. Le cas de la Communauté rurale de Ndorna bourdonne encore dans nos oreilles, où le Représentant de l'Autorité administrative parle de « l'existence, dans une même zone de trois (03) cases de santé, construites par trois partenaires différents sans équipements encore moins de personnels requis ». Cette situation est exacerbée par la faiblesse d'organisation des cadres de concertation qui sape lourdement les efforts de mise en cohérence des axes de développement et les programmes d'actions des Collectivités locales avec les politiques et plans nationaux.

Afin de pallier ces insuffisances, et aller plus en profondeur et en maîtriser les contours, le Pndl, en partenariat avec la composante d'accompagnement SEN 023 de la Coopération luxembourgeoise, a organisé cet atelier de réflexion, sur les « mécanismes de mise en œuvre des Conférences d'harmonisation ». Dix recommandations majeures ont été notées au terme de l'atelier. Leur mise en œuvre accélérerait, sans doute, le souci d'efficacité, de coordination, d'harmonisation et de mise en commun des différents instruments de planification et du développement local qui guide les acteurs locaux.

Pour de plus amples informations, lire le [communiqué de presse du Pndl](#) et les articles de [Sud quotidien](#), [Walfadjri](#). Contact : contactez : MM. Alyoune DIOP, Préfet/Dagat/MINT Tel : 77 529 05 97 M. Omar WADE, Coordonateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr

La DCL planche sur le statut de l'élu local et la fonction publique locale.

Les dispositions de la loi n° 69-54 du 16 juin 1969 font que l'essentiel du personnel actuel des communes n'est pas considéré comme des fonctionnaires communaux au sens du statut de la fonction publique communale. En outre, l'évolution institutionnelle des collectivités locales ne s'est pas traduite par l'adaptation du statut du fonctionnaire communal aux agents des autres collectivités locales (régions, communes d'arrondissement et communautés rurales). D'autres disparités liées aux avantages sociaux sont notées chez le personnel des Collectivités locales ; ce qui ne favorise pas aux élus locaux un acquittement, dans les meilleures conditions, des mandats qui leur sont confiés par les populations. Dès lors, il est urgent de repenser globalement le régime juridique des ressources humaines en charge de la gestion des collectivités locales pour la satisfaction des besoins des populations. C'est là, tout l'enjeu de l'atelier organisé par la Direction des Collectivités locales, dans le cadre de la composante 1 du Pndl, les 12 et 14 Janvier 2009, à l'hôtel les Bougainvilliers (Saly). Une perspective intéressante s'offre aux personnels des Collectivités locales. « Nous sommes en train d'ouvrir et de baliser une rampe de lancement à partir de laquelle les collectivités locales pourront décoller vers des horizons de développement magnifiques, parce que jamais atteints dans leur histoire », déclare Ousmane Masseck Ndiaye.

Pour de plus amples informations, lire le [communiqué de presse du Pndl](#) et les articles du [quotidien](#), de [Walfadjri](#). Contact : contactez : MM. Amadou Bèye NDIAYE, DCL, Tel 33 821 03 94 M. Omar WADE, Coordonateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr

LISEZ ET FAITES LIRE LE BEI DU PNDL

C'est dans la région de Louga que les différents animateurs du PADEL/PNDL se sont retrouvés autour du Coordonnateur dudit projet et de Mme la Directrice de l'ARD de Louga pour informer les acteurs du secteur privé de la formulation de la stratégie du développement économique local. Les représentants des Chambres consulaires et les acteurs du secteur privé qui ont pris part à la rencontre, ont constaté le démarrage d'un processus qui devra aboutir à l'établissement d'un cadre juridique, administratif et organisationnel de la décentralisation, intégrant pleinement la dimension économique du développement local. Ainsi donc, le Projet PADEL/PNDL démarre les concertations économiques sous de bons auspices avec une prise en compte, de façon soutenue, des différentes préoccupations des acteurs locaux. Tous les corps de métiers participant à la construction du PIB et PNB dans la région de Louga, considérée comme une zone écologique à forte dominance sylvo-pastorale, sont concernés par ce vaste chantier.

Pour de plus amples informations, contactez : M. Omar WADE, Coordonnateur du PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 70 ; ngalawade@yahoo.fr, Mme Aminata SOW, Directrice de l'ARD de Louga : email : aminas_7@yahoo.fr Tel : 33 967 44 75

FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Diourbel : le budget de l'ARD passe du simple au quintuple

Cela cache mal un malaise dans la région : le besoin vital en partenaires qui participent au financement du développement de la région. Le message lancé par le Directeur de l'Ard de Diourbel, Mamadou Sène, lors du vote du budget de l'Institution, est sans appel : malgré les efforts d'ouverture entamés au niveau de l'Ard et les frémissements qui se font sentir, la région est la plus pauvre du Sénégal en partenaires. "Même les programmes et projets nationaux commencent toujours ailleurs en contournant la région de Diourbel", déplore-t-il. Le budget de l'Agence régionale de développement (Ard) de Diourbel, adopté en réunion de Conseil d'administration, s'élève en recettes et en dépenses à 220,856 millions de francs pour l'exercice 2009, contre 46,276 millions de francs pour l'année précédente. Outre un total recette extraordinaire de 11 millions de francs, ce budget est composé d'un total recettes ordinaires de 209,856 millions de francs dont 40 millions de l'Etat et 151,150 millions de francs du programme national de développement local (Pndl). Selon lui, l'essentiel des ressources du budget va à l'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales de la région qui sont aujourd'hui au nombre de 40. Le renforcement des capacités à l'intention des différents acteurs du développement local occupe aussi une grande part du budget. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien de l'[APS](#).

Contact : M. Mamadou Sène, Directeur de l'ARD de Diourbel Tel : 77 450 88 06 Email : senemamadou@yahoo.fr

A SUIVRE

- **L'Institut Euro-Africain de droit économique (INEADEC)** managé par son directeur, le Pr Abdoullah CISSE, a ouvert son bureau à Dakar, le 19 février 2009, à l'UCAD II sous la présidence effective du Pr Sérigne DIOP, Ministre d'Etat. « Eu égard au rayonnement international du Sénégal et son rôle important dans la culture juridique », Dakar a eu le privilège d'abriter le bureau régional de l'institut pour l'Afrique de l'Ouest. Au cours d'un entretien avec le Pndl, le Pr CISSE et le Pr Bernard Remiche, premier vice-président de l'Institut ont particulièrement insisté sur les opportunités à saisir pour un positionnement, dans une approche économique, des Collectivités locales dans le pilotage du développement local. Sous plusieurs angles économique, juridico-numérique, et environnemental, et au regard des niches non encore explorées, l'Institut est bien outillé pour faire de la recherche développement sur des thématiques et rentabiliser ainsi des « opportunités émergentes ».
- Les animateurs du **Forum civil dont le Coordonnateur Mouhamadou Mbodj** ont tenu avec le Pndl, le 19 février 2009, une séance de travail pour « développer le concept de bonne gouvernance à l'échelle locale ». Des pistes intéressantes sont en friche et devront se matérialiser par une convention de partenariat, pour davantage « rendre effectif le contrôle citoyen au sein des Collectivités locales ».

Pour de plus amples informations, contact : Ousseynou TOURE, SCOM/PNDL, otoure@pndl.org.

BON A SAVOIR

- ✚ Le **Plan de renforcement des capacités** du secteur privé élaboré par le cabinet CIG est disponible au Secrétariat exécutif du Pndl. Il s'agit d'un document qui a développé une approche stratégique à travers des niches en termes de capacitation des acteurs du secteur privé.
- ✚ La **Revue annuelle conjointe du cadre de coopération entre le Sénégal et le Canada** a eu lieu le 18 mars 2009 au Terrou bi. Dans les perspectives d'intervention de la coopération canadienne, figure en bonne place la mise en œuvre du PAC/PNDL, dont le DAP est en cours de validation. Ce projet va capitaliser les actions menées par la phase I du PAEL.
- ✚ Un **atelier sous régional de capitalisation** des actions du fonds de développement social se tiendra à Dakar, le 07 avril 2009. Il sera organisé par la Banque mondiale et le Programme national de développement local. L'objectif de l'atelier est de diffuser les leçons apprises dans le cadre de ce projet et de discuter avec d'autres pays de la région (Bénin, Côte d'Ivoire, République Centrafrique et RD Congo), en vidéoconférence, de l'applicabilité de ces leçons dans leur propre pays. L'Ambassadeur du Japon, Le Directeur de la Banque mondiale, Le Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et le Secrétaire Exécutif du Pndl y prendront part. Mais aussi quelques bénéficiaires issus de la région de Casamance.
- ✚ La Banque mondiale a organisé dans la semaine du 16 au 20 mars 2009, une session de formation sur « la **démystification de la Gestion axée sur les résultats** ». Le Secrétaire Exécutif et le Spécialiste de la Communication du Pndl y ont pris part avec plusieurs animateurs de projets et programmes de la sous région. Une session de « haut niveau » avec un contenu hautement instructif. A appliquer dans les projets !

RENFORCEMENT DES CAPACITES : Les méthodes d'animation en question

La Fondation Konrad Adenauer et "l'Agence Taataan" ont procédé, au mois de février 2009, au lancement de la publication "Formation des adultes : introduction aux méthodes d'animation". Ce troisième numéro du cahier du formateur en décentralisation et en développement local est destiné aux acteurs de la décentralisation dont les élus locaux et les formateurs. Cet ouvrage pourrait être considéré comme une publication au service des acteurs de la décentralisation. La publication dont le lancement a fait l'objet d'une journée d'échanges et de partage, aborde dans un premier temps la question de "l'adulte en situation d'apprentissage ou d'auto-formation". Mais elle met aussi l'accent sur la "présentation générale des méthodes pédagogiques". Elle "constitue", selon le représentant résident de la FKA, "un outil indispensable pour tout formateur". "En réalité, les thématiques qui sont abordées constituent des éléments déterminants dans la conduite d'une formation et contribuent à renforcer les compétences techniques de tout formateur et surtout de formateurs d'adultes", a-t-il souligné. Pour en savoir plus, cliquez sur ce lien de l'APS.

Kaolack : World Vision change de fusil d'épaule !

Voici venue l'heure du recentrage des activités de World Vision autour de la Collectivité locale, avec en ligne de mire, l'émergence d'une force communautaire arriérée à la Collectivité locale pour booster un développement local réellement participatif. Cela suite à un partage des démarches d'élaboration des programmes zonaux de développement communément appelés ADP (Area Development Program) visant l'harmonisation des approches de planification du développement local (PLD des communautés rurales et Redesign (re-conception) des ADP afin de définir les rôles et responsabilités des différents acteurs.

Avec la participation active des Ard de Kaolack, Fatick, Diourbel et Kolda, un nouveau schéma de développement se conceptualise lentement mais sûrement. Les thématiques liées (i) aux mécanismes de fonctionnement du compte spécial ouvert pour le CR; (ii) à l'articulation entre le Conseil Rural, la structure communautaire faîtière et World Vision en tant que partenaire ; (iii) aux fondements pratiques et opérationnels des principes de libre administration et de subsidiarité dans l'intervention de World vision (relations avec les acteurs notamment le cadre de concertation, l'ARD, les autres partenaires de la CL.); (iv) à la Convergence entre la planification locale et la planification de WV, implications internes et externes du modèle ont relevé le niveau des échanges. Le Pndl, en sa qualité de cadre fédérateur, a pris part aux travaux.

Pour de plus amples informations, contact : Ousseynou TOURE, SCOM/PNDL, otoure@pndl.org. Lire le [document de travail](#).

RELANCE DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : Le Sénégal ciblé par l'ONU parmi les cinq pays en lice.

C'est une annonce du directeur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Christophe Nuttall, à l'occasion d'une rencontre au Méridien président, le 06 février 2009. Les pays choisis l'ont été pour leurs efforts consentis en faveur de l'atténuation des gaz à effet de serre et de l'accès à l'énergie renouvelable, a expliqué M. Nuttall. "Nous voulons, en prélude de la conférence internationale sur le climat (en décembre à Copenhague), faire reconnaître aux pays participants le rôle des régions et des instances infra-étatique aux côtés des Etats", a-t-il affirmé. Cette conférence organisée sous l'égide du ministère sénégalais de l'Aménagement du territoire et de la Coopération décentralisée a permis de "mettre en place un plan d'action climatique dans les régions du Sénégal". Elle sera aussi l'occasion, a-t-il indiqué, de "dégager les moyens pour appuyer les régions à élaborer leur stratégie climatique et à accéder aux finances carbone qui sont des moyens extrêmement importants, mais inaccessibles aux pays en voie de développement". Vers des territoires moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résistants aux changements climatiques, voilà manifestée la volonté de la Communauté internationale dans sa croisade mondiale contre les effets imprévisibles d'un changement climatique à l'échelle planétaire. Quid de nos Collectivités locales ? Le Pndl, par le biais de son secrétaire exécutif, a été invité lors de cet atelier, à faire une présentation sur les enjeux et la place des Collectivités locales dans ce processus de lutte contre les changements climatiques.

Pour de plus amples informations, contactez : Dr Magatte Bâ, Spécialiste Environnement Tel : 33 889 50 72, email : magatte@pndl.org. Lire aussi l'article de presse de l'APS.

Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication du PNDL

Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 529 99 96 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Retrouvez votre BEI en ligne sur : www.pndl.org